

**COMMUNE DE CERELLES
INDRE-ET-LOIRE**

PLAN LOCAL D'URBANISME



DOCUMENTS GRAPHIQUES

- Territoire -

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 23 juin 2021

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 mai 2017
Révision n°1 approuvée le 23 juin 2021
Modification n°1 approuvée le 23 juin 2021
Modification n°2 approuvée le 23 juin 2021

Echelle: 1:5 000



Légende

Zone	
U1	Zone urbaine centrale
U2	Zone d'extension de l'urbanisation à vocation principale d'habitat
UC	Zone destinée à l'implantation des activités artisanales
UAFH	Zone d'urbanisation future à court terme à vocation principale d'habitat
A	Zone agricole
Ac	Secteur à vocation d'activité au sein de la zone agricole
N	Zone naturelle et forestière
Ne	Secteur naturel d'équipements servitaires
Ni	Secteur naturel de loisirs
Nt	Secteur naturel de tourisme

Autres prescriptions réglementaires

- Bâtiment pouvant être l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé n°1 (accès large 8m; commune bénéficiaire)
- Emplacement réservé n°2 (école; commune bénéficiaire)
- Emplacement réservé n°3 (aménagement de carrefour et stationnement; commune bénéficiaire)
- Périmètre d'AP
- Plantes à risque
- Bois protégé au titre de l'article L151-19 CU
- Cheminements clairs existants à conserver
- Halte à préserver
- Bande de nuisance sonore (250m de part et d'autre de l'A28)
- Site archéologique
- Site paléti non constructible en l'état

